

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 5 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

Nouveau cap pour la ville de Nantes : l'accès à la cité et la citoyenneté pour toutes et tous

L'égalité est un marqueur du mandat 2020-2026 et une priorité de l'engagement de la majorité nantaise, tant dans les actions mises en œuvre que dans le fonctionnement de la collectivité. Parmi les composantes de ce nouveau marqueur : l'accessibilité universelle. Cela consiste à penser chaque espace ou service comme devant être accessible à tous et à toutes, sachant que ce qui est nécessaire à 10 % des Nantaises et des Nantais est utile pour 40 % et confortable pour 100 %. Le Conseil Nantais pour l'Accessibilité Universelle (CNAU) a pour mission de croiser les regards, les expertises, les expériences autour de l'accès à la vie de la cité pour toutes et tous et particulièrement les personnes en situation de handicap, exposées aux discriminations et aux ruptures dans les parcours de vie. Son renouvellement (composition et fonctionnement) sont soumis au vote des élus le vendredi 9 décembre prochain.



Un nouveau cap pour la ville de Nantes en matière d'accessibilité universelle

Installé en 2015 et après 7 années de fonctionnement, le Conseil Nantais pour l'Accessibilité Universelle (CNAU) est devenu une instance reconnue comme espace de dialogue et d'étude autour de l'accessibilité universelle. Cette instance revêt un caractère universel tant dans son rôle que dans sa composition. Les représentantes et représentants des personnes âgées, les actrices et acteurs économiques et usagères et usagers de la ville sont invités à y participer.

Dans la continuité de son engagement historique en faveur de l'accessibilité universelle, la Ville de Nantes poursuit son action avec le CNAU. **L'objectif : franchir un nouveau cap en faveur de l'égalité pour une ville plus incluante et émancipatrice.**

Le renouvellement de la composition et du fonctionnement de cette instance devra permettre de faire avancer l'égalité dans les représentations en changeant les regards, dans les choix et les parcours de vie, dans l'accès aux droits et aux services, ainsi que dans les usages et la fabrique de la ville.

Une ville à l'écoute et au service de toutes et tous

La Ville de Nantes se fonde sur l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap en **valorisant leur pouvoir de dire, d'agir** et de faire progresser ainsi l'action publique nantaise dans une démarche collective du bien vivre ensemble sur le territoire.

Cette instance a ainsi pour mission d'assurer le suivi de la mise en accessibilité de la Ville de Nantes et de nourrir les politiques publiques et les projets de la Ville par des **préconisations et des avis, formulés à l'issue d'un dialogue entre ses membres** pour favoriser l'accès à la cité, à la citoyenneté.

Une composition élargie pour représenter les différents types de handicap et les personnes âgées

Quatre collèges permettront une meilleure représentation des différents types de handicap, des thématiques de politiques publiques autour de l'accessibilité universelle.

- **Un collège d'élues et d'élus** thématiques associés à chaque plénière et en fonction des sujets traités.
- **Un collège de membres associatifs** représentant les personnes âgées et la diversité des handicaps.
- **Un collège d'usagers et usagers** renforcé.
- **Un collège d'expertes et experts** dans les champs de l'économie, la mobilité, la culture et les loisirs, le logement.

Fonctionnement du CNAU renouvelé pour aborder plus de sujets



- L'inscription des membres de l'instance se fera sur candidature **pour une durée de 3 ans**.
- Le CNAU renouvelé abordera chaque année une **plus grande variété de thématiques, des grands projets aux sujets du quotidien**, et ce, dans tous les domaines de la vie dans la cité, comme notamment la citoyenneté, l'espace public, la culture, les sports, les loisirs.
- Il se traduira à la fois par **une plénière, un évènement thématique ainsi qu'un programme de travail** décliné en ateliers et visites sur site.
- Les membres seront invités à y participer selon le sujet, la modalité qui leur correspond et leur profil (usager, association, expert).
- Le fonctionnement du CNAU renouvelé s'inscrit dans la démarche de gouvernance ouverte et participative portée par la Ville de Nantes.

Construire une ville accessible à toutes et tous

L'accessibilité universelle consiste à penser chaque espace ou service comme devant être accessible à tous. Exemples issus du Rapport Égalité d'activités 2021

➔ **La Ville de Nantes agit en faveur de l'inclusion et de la citoyenneté :**

- **Nouveauté !** Pour la 1ère fois, les conseils municipal et métropolitain bénéficieront en direct d'interprétariat en langue des signes (LSF) dès ce mois de décembre 2022 : un pas concret vers une meilleure accessibilité du débat démocratique nantais. Cet interprétariat sera visible en ligne dès la retransmission du conseil municipal du vendredi 9 décembre.
- La Ville a veillé à maintenir des rencontres avec les associations et soutenir les actions mises en place par 21 associations en lien avec la question du handicap.
- La Ville a poursuivi ses engagements en matière d'accessibilité des activités sportives, dans le cadre du plan handisport et sport adapté. 24 disciplines sont soutenues dans ce plan et la mise en accessibilité des équipements sportifs se poursuit.
- En matière culturelle, la saison accessible a de nouveau été présentée à l'automne aux associations spécialisées sur le handicap visuel.
- Dans le cadre du projet éducatif de territoire (PET 2021-2023), la Ville favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap : multi-accueils, temps périscolaires, accueils de loisirs, structures sportives. La mise en accessibilité des écoles se poursuit, comme à l'école Sully.

➔ **Dans le cadre du Schéma directeur d'accessibilité de Nantes Métropole**, 300 km de cheminements piétons prioritaires avaient été identifiés pour être mis en accessibilité sur Nantes. En 2021, plus de 850 000 € ont été investis pour réaliser les travaux. Des tests ont été faits sur site par des membres du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle (CNAU) pour vérifier l'accessibilité des parcours.

➔ **Nantes s'implique pour l'accessibilité de ses bâtiments** : l'Agenda d'accessibilité programmé (durée de 9 ans) porte sur près de 500 établissements recevant du public (ERP) et 155 installations ouvertes au public (IOP). Fin 2021, 34 % des ERP étaient accessibles contre 5 % en 2015.